

MÉMOIRE

Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par

Société de gestion environnementale



1330 rue des Cyprès C.P. 232
Dolbeau-Mistassini (Qc)
G8L 2R1
Tel : 418-276-6502 / Fax : 418-276-9394
www.sge.qc.ca

Mai 2013

Présentation de l'organisme

La Société de gestion environnementale (SGE) est un organisme à but non lucratif reconnu comme entreprise d'économie sociale et active dans son milieu depuis 1993. Elle se spécialise en gestion, aménagement et valorisation d'espaces à valeurs sociale et écologique. Ses objectifs de sensibilisation et de formation en environnement font partie intégrante d'un développement harmonieux axé sur les principes du développement durable. Visant une meilleure qualité de vie pour la collectivité, la SGE favorise l'implication de la population de la MRC de Maria-Chapdelaine dans la réalisation d'actions environnementales et sociales concrètes sur le territoire.

La SGE est très active dans le domaine de la sensibilisation à la gestion responsable des matières résiduelles. Nous accompagnons des dizaines de festivals dans la gestion environnementale de leurs événements et prenons soin de planifier la gestion des matières résiduelles en appliquant le principe des 3RV. D'année en année, nous développons des projets de sensibilisation pour les citoyens afin d'améliorer leur impact environnemental.

Bien-fondé du mémoire

La Société de gestion environnementale était membre du Comité de liaison communautaire pour le projet de site d'enfouissement technique d'Hébertville-Station et nous suivons donc l'évolution de ce dossier depuis la fin de l'automne 2010. Nous avons également suivi les premières parties de l'audience publique concernant ce projet.

La gestion responsable des matières résiduelles étant au cœur de nos préoccupations et ayant suivi de près le cheminement du projet, nous tenons via ce mémoire, à nous exprimer concernant certains aspects bien précis.

Commentaires généraux

Malgré ses préoccupations, la SGE reconnaît la nécessité de trouver un nouveau lieu d'enfouissement technique devant la fermeture annoncée de celui de l'Ascension Notre-Seigneur pour décembre 2013. Nous sommes toutefois conscients que l'aménagement d'un tel site ne s'effectuera pas sans impacts négatifs et nous souhaitons que l'implantation de celui-ci s'effectue de façon à minimiser au maximum ces impacts.

Favoriser l'atteinte des objectifs gouvernementaux

Bien que la présente consultation soit centrée spécifiquement sur le site d'Hébertville-Station, nous devons analyser le projet dans un cadre territorial plus large, à l'échelle des trois MRC. L'objectif premier d'un tel site devrait être de tenter de minimiser son utilisation et ainsi de prolonger sa durée de vie. Le projet vise l'enfouissement de 50 000 tonnes de matières résiduelles en moyenne pour les 42 prochaines années. Cette estimation est basée sur la diminution prévue de l'enfouissement des matières organiques (AECOM, 2011). Toutefois, il est possible que le tonnage dépasse les 60 000 tonnes lorsque le site d'enfouissement de matériaux secs de Dolbeau-Mistassini fermera ses portes et s'il y a importation de matières provenant de Saguenay qui est situé à proximité (AECOM, 2011).

L'enfouissement des matières organiques « entraîne deux principaux problèmes environnementaux : l'acidification du milieu et la génération de biogaz » (RECYC-QUÉBEC, 2010). Les mauvaises odeurs pouvant s'échapper d'un lieu d'enfouissement sont largement attribuables aux matières organiques. Plusieurs espèces non désirables, telles que les goélands, sont attirées par les matières organiques. Celles-ci constituent 44% des résidus générés par les Québécois (RECYC-QUÉBEC, 2010). Considérant cette donnée, l'enfouissement des matières organiques est également responsable de la production de gaz à effet de serre attribuable à leur transport jusqu'au site d'enfouissement.

La politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 (MDDEP, 2011) doit orienter les organismes municipaux dans la priorisation de leurs actions. Cette politique vise un grand objectif : éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Pour atteindre cet ambitieux objectif, la politique cible des objectifs spécifiques à atteindre pour 2015 :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.
- **Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.**
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Notons également que la Régie des matières résiduelles s'était fixée des objectifs ambitieux de traitement et de collecte des matières putrescibles et de réduction à la source dans son Plan de gestion des matières résiduelles (CQDD, 2006). On retrouve dans ce PGMR 16 orientations qui doivent guider les objectifs et le plan d'action. En voici quelques-unes :

Orientation 3

Atteindre au minimum les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles municipales de la politique québécoise pour chaque matière, selon les échéanciers du gouvernement du Québec, en fournissant les efforts nécessaires et en planifiant des mesures complémentaires si les résultats observés en cours de route ne présentent pas l'efficacité attendue.

Orientation 5

Prendre en charge en priorité, tant au plan économique qu'organisationnel, les matières les plus polluantes à l'enfouissement, ce qui inclut en premier lieu les matières putrescibles et les résidus domestiques dangereux (RDD).

Orientation 6

Favoriser, dans l'ordre de priorité suivant, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles même si l'effort financier est légèrement supérieur à une solution défavorable à cet ordre de priorité, et en effectuant les efforts de réduction en priorité sur les matières qui vont à l'enfouissement.

Orientation 14

Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation afin de favoriser une participation accrue à la réduction à la source, au réemploi, et au recyclage entre autres en fournissant une information uniforme et cohérente par un programme de communication commun aux trois MRC, tout en accordant une attention particulière aux interventions en milieu scolaire, dans les institutions et les grandes entreprises.

La RMR a mis en œuvre plusieurs actions relatives à ces orientations : Escouade bleue, ICI on passe au bleu, Sapin du bon sens, pour une ERE solidaire (projet du CREDD), Semaine de réduction des déchets, formations sur le compostage domestique, etc.

Nous soulignons ces actions et encourageons la Régie des matières résiduelles à poursuivre et multiplier les efforts afin de diminuer l'enfouissement des matières résiduelles du lieu d'enfouissement technique. La SGE croit qu'une diminution de l'enfouissement des matières organiques diminuerait grandement plusieurs impacts environnementaux reliés au site projeté.

RECOMMANDATIONS

1. Assurer une priorité à la hiérarchie des 3RV-E dans toutes actions relatives à la gestion des matières résiduelles. Cette priorisation doit transparaître dans les priorités d'actions de la RMR, dans ses budgets et dans son prochain PGMR.
2. Augmenter les occasions de sensibilisation des citoyens et des industries, commerces et institutions (ICI). Des programmes concrets de sensibilisation doivent faire partie des priorités quotidiennes des opérations de la RMR.
3. À court terme, la RMR doit tout mettre en œuvre pour instaurer un programme de récupération des matières putrescibles.
4. Un échéancier précis concernant la valorisation des matières putrescibles devrait accompagner le projet de lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station puisque la gestion des matières résiduelles devrait être analysée globalement et non site par site.

Impacts sur les milieux humides

L'implantation du Lieu d'enfouissement technique sur le site proposé aura comme impact la perte de 2,98 ha de milieux humides, dont 2,46 ha de tourbières boisées (AECOM, 2011).

« Conservés intacts, les milieux humides offrent beaucoup plus d'avantages à la société qu'ils ne le font lorsqu'ils sont convertis à d'autres usages. Il est mondialement reconnu (RAMSAR, UICN, EPA, etc.) qu'il est beaucoup plus coûteux de remplacer les biens et services écologiques fournis par des milieux humides une fois que ces derniers sont détruits que d'en profiter naturellement en les protégeant. » (MDDEP, 2012).

Canard Illimité Canada vise deux objectifs précis par rapport aux milieux humides : 1) aucune perte de milieu humide d'intérêt et 2) aucune perte nette pour les autres milieux humides. L'organisme propose la séquence d'atténuation suivante : éviter les impacts sur les milieux humides, minimiser les impacts et compenser les impacts. La compensation peut se faire par restauration ou création de milieux humides (Canard Illimités Canada, 2013).

La SGE estime qu'il est dommage que le choix de l'emplacement du site nécessite la destruction de milieux humides. Ces milieux étant reconnus pour leurs bienfaits écologiques, il est primordial de minimiser au maximum les impacts de la destruction de leur habitat.

RECOMMANDATIONS

4. Respecter à la lettre les mesures d'atténuation générales et particulières proposées dans l'étude d'impact.
5. Créer de nouveaux milieux humides d'une superficie équivalente à celle des milieux humides détruits afin d'empêcher une perte nette de ces derniers. Ces nouveaux milieux devront être créés idéalement dans le même bassin versant dans des sites qui présentent un potentiel en ce sens.
6. Être à l'avant-garde en ce qui concerne la protection des milieux humides. Si de nouvelles technologies ou mesures permettent d'atténuer davantage les impacts sur ces milieux, la RMR doit s'engager à les mettre en œuvre.

La production de biogaz

L'opération du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station ainsi que le transport des matières produira des gaz à effet de serre (GES). Ces gaz contribuent aux changements climatiques et à leurs impacts. À l'échelle mondiale, des efforts sont en place pour diminuer les gaz à effet de serre liés aux activités humaines. L'enfouissement des matières résiduelles étant responsable de la production de GES, la SGE croit qu'il est essentiel de maximiser les efforts attribués à leur réduction.

RECOMMANDATIONS

7. Effectuer un suivi rigoureux de la quantité de gaz à effet de serre produite par les activités reliées au site et au transport jusqu'au site.
8. Compenser les gaz à effet de serre ainsi calculés via des programmes reconnus de compensation.

Comité de suivi et de vigilance

Le comité de liaison communautaire a permis de recevoir de l'information de la part de la RMR et des personnes ressources. Ce lieu d'échange aura permis aux différentes parties de s'exprimer. Nous trouvons dommage que les activités de ce comité aient pris fin en novembre 2011. Les membres de ce comité auraient certainement pu profiter de cette tribune pour poursuivre le dialogue et s'exprimer de façon à bonifier davantage le projet.

Cela dit, la loi exige la mise en place d'un comité de vigilance et la RMR s'est engagée à le faire. Étant conscient des nuisances provoquées par un tel site auprès des résidents à proximité du site, il est essentiel de favoriser un dialogue permettant de répondre aux questions et inquiétudes des citoyens et des groupes concernés. La SGE est confiante que la RMR réussira à entretenir de bonnes relations avec le milieu.

RECOMMANDATIONS

9. Mettre en place dès le début des travaux un comité de suivi et de vigilance permettant de trouver des solutions tangibles pour diminuer les impacts nuisibles vécus par les résidents à proximité du site.
10. Être à l'avant-garde dans les mécanismes de consultation et de suivi auprès de la population et des intervenants du milieu régional.

Conclusion

L'implantation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station est un projet d'envergure qui engendrera inévitablement des impacts négatifs. Nous sommes confiants que la Régie des matières résiduelles répondra aux exigences afin de minimiser les impacts et sera à l'écoute des différents citoyens et organismes afin d'implanter des mesures supplémentaires qui lui aura été suggérées afin d'atténuer les impacts.

La Société de gestion environnementale réitère ses attentes en mesure de priorisation des actions de réduction à la source. Nous souhaitons voir la mise en place d'un système de récupération des matières putrescibles. Nous croyons fermement qu'avec la poursuite des efforts de sensibilisation nous pouvons réduire collectivement la quantité de matières résiduelles qui seront dédiées à l'enfouissement. Nous pouvons nous démarquer en tant que région dans ce domaine et souhaitons que tous les efforts seront mis en place pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Références

AECOM, 2011. *Projet d'aménagement du lieu d'enfouissement technique de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean-Est situé à Hébertville-Station. Étude d'impact sur l'environnement Déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*

Canard Illimités Canada, 2013. *Une vision de la conservation des milieux humides pour le Québec. Webconférence du 13 mars 2013.*

CQDD, 2006. *Plan de gestion des matières résiduelles pour les MRC du Lac Saint-Jean : Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine, Centre québécois du développement durable. 79 pages + annexes.*

MDDEP, 2011. *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2011-2015. 34 pages.*

MDDEP, 2012. *Les milieux humides et l'autorisation environnementale, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes.*

RECYC-QUÉBEC, 2010. *Les matières organiques. Fiches informatives. 15 pages.*

